

APPEL NATIONAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Création d'une association nationale « Justice et Solidarité Citoyenne » et appel à souscription pour la constitution d'une caisse de solidarité en faveur des barricadeurs de France

1 : CRÉATION DE « JUSTICE ET SOLIDARITÉ CITOYENNE » ASSOCIATION DE DÉFENSE DES BARRICADEURS À L'ÉCHELON NATIONAL

Dans la suite logique du jugement inique de Gérard YON du collectif « Touche pas à mon compteur 09 » (voir jugement et son analyse sur [Stop Linky France Dossier Gérard YON](#)) Maud BIGAND, porte-parole de ce collectif, lance un appel national pour la création d'**une association de défense des personnes qui barricadent**, destinée à soutenir financièrement les quelques particuliers qui pourraient éventuellement être poursuivis à l'avenir par Enedis.

À toutes fins utiles, n'oubliez pas qu'aucune loi pénale n'est enfreinte lorsqu'on barricade son propre compteur ([Aucune loi pénale enfreinte](#)) et qu'aucune sanction n'est prévue dans la loi française pour celles et ceux qui refusent le compteur-captateur linky ([Aucune sanction dans la loi](#)).

À ce jour, les frais concernant la procédure de Gérard Yon sont couverts sauf s'il va en Cassation et cet appel intervient en prévention d'éventuelles autres poursuites en justice partout en France. Dans tous les cas, ils ne pourront poursuivre des milliers d'utilisateurs, mais mieux vaut anticiper les mauvais coups d'Enedis qui cherche par tous les moyens à dissuader les particuliers de barricader.

Rassurez-vous, vous avez peu de chance d'être poursuivi en justice et sachez que si vous l'étiez, vous seriez couverts financièrement par cette cagnotte de solidarité nationale.

C'est pourquoi, en attendant la création effective de l'**association de défense des barricadeurs « Justice et Solidarité Citoyenne »** (c'est en cours mais avec les délais après parution au JO et l'ouverture d'un compte bancaire, il faut compter au moins un mois), **nous vous invitons dès aujourd'hui à relayer cet appel national pour la constitution immédiate d'une cagnotte solidaire en soutien aux « barricadeurs » à l'échelon national.**

2 : APPEL À SOUSCRIPTION NATIONALE POUR UNE CAISSE SOLIDAIRE DE SOUTIEN AUX BARRICADEURS À L'ÉCHELON NATIONAL

DON EN LIGNE :

Compte tenu de l'urgence de la situation, c'est une association ariégeoise amie qui dans l'immédiat collectera les premiers fonds via la page : <https://www.donnerenligne.fr/fonds-d-actions/faire-un-don/3>

DON PAR CHEQUE :

Pour toutes celles et ceux qui ne souhaitent pas donner en ligne, merci d'adresser **vos chèques** libellés au nom de l'association "**Fonds d'Actions**" à envoyer par la Poste à l'adresse suivante : **Gérard YON, 11 Rue de la Bouscarre, Hameau de Bourrut 09000 GANAC** avec la mention au dos de votre chèque : "**Soutien à l'association Justice et Solidarité Citoyenne**". De plus si vous avez une adresse mail, merci de l'indiquer très lisiblement (en majuscules) afin que nous puissions facilement et rapidement confirmer la bonne réception de votre courrier.

GRAND MERCI À VOUS TOUS PAR AVANCE DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER ET DE LA DIFFUSION LA PLUS LARGE POSSIBLE QUE VOUS DONNEREZ À CET APPEL À SOUTIEN

Montrons-leur que nous ne nous laissons pas impressionner par le déni de justice du 9 novembre dernier et que ceux qui ont un compteur accessible ne se laisseront pas imposer un Linky de force.

Nous sommes tous des citoyens égaux et nous avons tous le même droit de choisir si nous voulons ces compteurs communicants ou pas.